

Convention internationale des télécommunications signée à Genève le 21 décembre 1959

[1]

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Convention
Organisation	UIT
Date du texte	21 décembre 1959
Ratification	22 juillet 1961
Entrée en vigueur pour Monaco	22 juillet 1961
Exécutoire en droit interne	23 août 1961
État	Texte abrogé
Publication	Ordonnance Souveraine n° 2.618 du 23 août 1961 ^[1 p.2]
Thématiques	Poste et télécommunication ; Nouvelles technologies et télécommunications ; Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tai/convention/1959/12-21-tai1l000225@1969.06.07>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Voir précédemment l'ordonnance n° 989 du 19 juillet 1954. - NDLR.

Liens

1. Publication
 - ^[p.1] <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1961/08-23-2.618>